

Par ses brochures chaque année répandues à profusion, elle vaut à Montréal la visite de nombreux touristes qui à leur retour dans leurs foyers sont autant d'agents de publicité en faveur du Canada.

Nous venons de recevoir l'édition de 1906 de la brochure "Montreal" de la Montreal Business Men's League; elle est d'une lecture très attrayante, superbement illustrée avec de nombreuses vignettes et propre à remplir le but qui a présidé à la fondation de la Ligue des Hommes d'affaires de Montréal que nous félicitons cordialement pour son action aussi utile que patriotique.

Cette brochure est distribuée gratuitement et peut être obtenue en s'adressant à la Montreal Business Men's League, Bâtisse Leeming-Miles, coin des rues Notre-Dame et St-Laurent où se trouve également un bureau de renseignements pour les touristes.

LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL

Son Bulletin Spécial

La Chambre de Commerce Française de Montréal vient de publier dans les deux langues française et anglaise un numéro spécial de son Bulletin mensuel. Ce bulletin spécial, daté de mai, est volumineux [142 pages] et représente une somme considérable de travail et d'efforts.

Bien qu'une partie de ce Bulletin intéresse plus particulièrement nos cousins de France à qui elle fera mieux connaître nos richesses et nos ressources commerciales et industrielles ainsi que notre situation économique, il est une autre partie; ou plutôt certains articles qui s'adressent plus spécialement aux lecteurs Canadiens du Bulletin.

Nous ne doutons nullement que, répandu à profusion, le Bulletin spécial de la Chambre de Commerce française de Montréal ne provoque aussi bien au Canada qu'en France un désir d'étudier les possibilités d'étendre et de resserrer les relations commerciales déjà existantes entre les deux pays.

ARRESTATION D'UN CHEVALIER D'INDUSTRIE

Un agent de publicité a été arrêté à Toronto sous l'accusation d'avoir contrefait la signature du Toronto Press Club au dos d'une traite de \$100 tirée par Christie, Brown & Co., Limited. Une perquisition au domicile de cet agent amena la découverte de plusieurs chèques reçus frauduleusement par la lui au nom du Toronto Press Club. Jusqu'ici les sommes ainsi détournées par cet agent s'élevaient, dit-on, à \$1,500 au moins et, quand tous les détails de l'affaire seront connus, on pense qu'elles

s'élèveront peut-être à plusieurs milliers de dollars. On croit que non seulement des hommes d'affaires connus de Toronto, mais aussi des millionnaires de Montréal et des hommes d'affaires bien en vue d'autres villes ont été victimes de ce chevalier d'industrie, qui a fait un séjour à Montréal et qui y a obtenu, croit-on, de fortes souscriptions.

La direction du Press Club regrette profondément qu'on se soit servi de son nom pour recueillir des contributions pour le club; cette sollicitation s'est faite à son insu et sans son approbation. Tout en étant très sensible aux sentiments témoignés par les souscripteurs envers les journalistes de Toronto, la direction du club ne peut pas accepter les contributions ainsi faites et restituera ces sommes d'argent à tous ceux qui les ont versées, et qui enverront leurs noms à M. Oliver Ross, bureau du Mail and Empire.

MODIFICATIONS AU TARIF DES DOUANES

Le Ministre des Finances a présenté à la chambre le projet de loi suivant modifiant le tarif des douanes en ce qui concerne la machinerie nécessaire aux usines pour la fabrication du sucre de betterave et aux travaux d'exploitation des alluvions aurifères et les rails de chemins de fer exportés pour être de nouveau laminés et ensuite réimportés.

1. Est abrogé l'item 555a de l'annexe B, du Tarif des douanes, 1897, tel que libellé en l'article 7 du chapitre 11 des statuts de 1905, et remplacé par ce qui suit:

"555a. Machines de toute espèce et fer et acier de construction, lorsqu'ils sont importés sous le régime de règlements établis par le ministre des Douanes, pour servir à la construction ou à l'équipement d'usines pour la fabrication du sucre de betterave, jusqu'au trente et unième jour de décembre 1906."

2. Est abrogé l'item de 555c de la dite annexe B, tel que libellé en l'article 8 du chapitre 11 des statuts de 1905, et remplacé par ce qui suit:

"555c. Machines et appareils d'un genre qui ne se fabrique pas au Canada, destinés à servir exclusivement aux travaux d'exploitation des alluvions aurifères, jusqu'au trente et unième jour de décembre 1906."

3. Subordonnement aux règlements que le ministre des Douanes juge nécessaires, nonobstant les dispositions contenues dans l'annexe A du Tarif des douanes, 1897, le droit sur les barres ou rails de chemins de fer, en fer ou acier, qui ont été en usage sur des voies ferrées en Canada et qui ont été exportés du Canada et qui y sont revenus après avoir été laminés de nouveau, et d'un poids d'au moins cinquante-six livres par verge linéaire après le nouveau laminage, et qui

sont destinés à être employés sur ses propres voies par la compagnie de chemin de fer qui les importe, est de vingt-cinq pour cent du coût du laminage à neuf de ces rails; cependant, quand il sera connu au Gouverneur en conseil qu'il aura été établi au Canada un atelier propre au laminage à neuf de ces rails et équipé pour une production en quantités importantes, le Gouverneur général, par décret du conseil publié dans la "Gazette du Canada", pourra abolir ce droit, et dès lors tous les rails de cette espèce qui seront importés seront assujettis au droit prévu par le Tarif des douanes, 1897.

PIQUE-NIQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES EPICIERIS DE MONTREAL

L'Association des Epicieris de Montréal a décidé que son pique-nique annuel aurait lieu, cette année, le 18 juillet prochain, à l'île St-Amour.

M. de Répégnigny, 12 rue Wellington, a été nommé, pour cette occasion, président du Comité des souscriptions.

L'Association a décidé de publier à son profit exclusif un Programme-Souvenir du Pique-nique; à cet effet, M. J. A. Labonté a été nommé président du Comité des Impressions.

Nous espérons que les souscriptions seront nombreuses et que le Programme-Souvenir aura comme le pique-nique lui-même un succès des plus marqués.

ASSOCIATION DES MARCHANDS-DE-TAILLEURS DU CANADA.

Section des Marchands de Nouveautés, Succursale de Montréal

Une réunion des Marchands de Nouveautés de Montréal, succursale de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, Inc., a eu lieu le 1er juin, dans le nouveau local de l'Association, 270 rue Ste-Catherine.

Etalent présents: MM. Arcand, vice-président; J. A. Beaudry, Isidore Fortier, Paul Vermette, J. A. Marchand, Bertrand, Gareau, A. Rouleau, Viau, Gaudin, Lecomte, Lafrance, etc., etc.

Après lecture et ratification des minutes de la dernière assemblée, on a discuté la question du pique-nique annuel.

Il a été résolu que ce pique-nique, dont la date avait déjà été fixée au 19 juillet, aurait lieu à l'île aux Noix. Le repas sera pris chez M. Goyette, restaurateur, dont le menu ainsi que le prix qu'il demande ont été trouvés satisfaisants. Le prix du passage a été fixé à \$1.25, les enfants paieront \$0.75.

Quatre courses, avec prix, seront organisées pour les enfants, deux pour garçons et deux pour fillettes.